

# VERCOFLY 2026 – Edition 18

## Où ? Quand ?

Briefing : Crêt-du-Midi – 8h30

Départ : Crêt-du-Midi, terrasse du restaurant – 10h

Arrivée : Vercorin, village – 17h

Durée : 3 jours

Dates : du vendredi 4 septembre au dimanche 6 septembre 2026

## Pourquoi ?

Regrouper sur un événement inédit des pilotes aux motivations et horizons différents.

Découvrir une région peuplée de sommets de plus de 4'000 mètres.

Démultiplier le plaisir du vol en montagne par l'effort de la marche.

Favoriser le partage des expériences dans une ambiance conviviale.

Permettre aux pilotes de voler sans préoccupation de logistique.

## 1. ORGANISATION

### 1.1. Organisateur et directeur d'épreuve (DE)

Twist'air sàrl est l'Organisateur

Yves Gavoldi est directeur de la course.

### 1.2. Jury

Formé en cas de litige pendant la compétition, il est composé comme suit :

- 1 représentant de l'organisateur (Laurent Borella)
- 2 pilotes parmi les participants

Le rôle du jury est de définir la task du jour, de statuer en cas de litige entre concurrents et de valider le calcul des points permettant l'établissement du classement.

### 1.3. Conditions de vol et de marche

Les pilotes sont les seuls à prendre les décisions qui s'imposent quant au choix des itinéraires pédestres et quant au choix de voler. L'analyse et l'anticipation de l'évolution des conditions du terrain et des conditions météorologiques devant être un souci de chaque instant.

Les glaciers sont strictement interdits en dehors des chemins d'accès balisés (l'atterrissage à proximité immédiate d'une cabane, si plus sûr, est toléré) et des zones communiquées par l'organisation lors du briefing des pilotes. Le non-respect de ce point entraîne une disqualification automatique.

## 2. PILOTES

### 2.1. Conditions générales de participation

2 catégories sont proposées : COMPETITION et AVENTURE.

La catégorie « COMPETITION » est destinée à des pilotes considérés comme des experts dans leur domaine. Les critères, non exhaustifs, que nous avons retenus sont d'avoir participé à une Red Bull X-Alps, d'avoir terminé dans le top 10 d'une compétition reconnue de Hike&Fly ou d'être au bénéfice d'un brevet d'instructeur de parapente. Les pilotes ne remplissant pas l'un de ces critères peuvent tout de même être acceptés dans cette catégorie, s'ils nous démontrent qu'ils peuvent effectivement être considérés comme des experts.

La catégorie « AVENTURE » est destinée à des pilotes expérimentés souhaitant participer à la Vercofly et remplissant l'un des critères de sélection suivants :

- Avoir au minimum 2 ans de brevet
- Avoir participé à des compétitions de parapente
- Avoir participé à la Vercofly
- Avoir volé en montagne

Les pilotes des 2 catégories doivent :

- être titulaire d'une licence de pilote de vol libre, catégorie parapente (FSVL), IPPI Card niveau 4 ou autre licence valable dans le pays où le pilote vole habituellement.
- pouvoir justifier d'une assurance RC et d'une assurance accidents.

### **3. MODALITES**

#### **3.1. Modalités d'inscription**

L'inscription se fera par Internet en suivant le lien disponible sur le site [www.vercofly.ch](http://www.vercofly.ch). La liste des inscrits est visible sur [www.vercofly.ch](http://www.vercofly.ch).

L'organisation se réserve le droit de refuser un pilote s'il ne correspond pas aux critères de sélection.

#### **3.2. Frais d'inscription**

Les frais d'inscription sont de CHF 375.- (CHF 659.- pour biplace). Prestations offertes par l'organisation :

- Petit-déjeuner au Crêt du Midi le vendredi matin.
- Hébergement en demi-pension du vendredi au dimanche.
- Système de traçage pour le suivi de la course.
- Hébergement en abri PC le jeudi soir.
- Prix souvenir.

#### **3.3. Liste des inscrits**

L'organisation considère que tous les pilotes inscrits à la « Vercofly » participent à l'intégralité de l'épreuve. Ainsi :

- Si un pilote désire quitter la Vercofly, il doit en informer l'organisation qui le supprimera de la liste des pilotes inscrits.

#### **3.4. Le pointage sécurité**

Tous les pilotes inscrits doivent impérativement pointer individuellement au plus tard à 20 heures tous les jours. Il doit effectuer son pointage par téléphone ou sms au numéro donné par l'organisation. Le pointage sécurité permet à l'organisation de ne pas déclencher des recherches et des secours inutilement. L'absence de pointage sécurité est une faute très grave qui entraînera des sanctions.

#### **3.5. Heure limite**

La fenêtre horaire de la course est de 6h à 20h.

#### **3.6. Cas d'urgence**

Dès son arrivée au sol, le pilote doit replier IMMÉDIATEMENT son parapente. Un parapente au sol non rassemblé ou non replié signifie : J'AI BESOIN DE SECOURS.

Le pilote qui vole à proximité d'un pilote en difficulté doit lui porter assistance ou avertir par tous les moyens le DE. Le jury appréciera le mode de compensation du score du pilote qui aura porté secours.

#### **Signaux de détresse internationaux**

Si l'intervention par hélicoptère est nécessaire, il faut représenter la lettre "Y", pour YES, en serrant les jambes ensemble et en mettant les bras en position de "V".

Si l'hélicoptère n'est pas nécessaire, il faut représenter la diagonale de la lettre "N" (N) avec ses bras. Lorsque l'hélicoptère approche, les compétiteurs doivent tenir ou enlever tout objet qui pourrait s'envoler.



**Quand le rotor tourne, approcher toujours l'hélicoptère par l'avant et attendre le signal de l'équipage.**

#### **4. MATÉRIEL DE VOL**

##### **4.1. Matériel obligatoire pour la Vercofly**

###### Matériel toujours obligatoire

- Téléphone portable (avec chargeur si autonomie pas suffisante pour les 4 jours)
- Batterie de secours de minimum 20000mAh
- Une veste

###### Matériel obligatoire pour le vol

- Parapente (EN 926-2 et 926-1)
- Parachute de secours (EN 12491)
- Harnais (EN 1651 avec protection dorsale certifiée)
- Casque (EN 966)

###### **Consignes de sécurité**

- Respecter les directives de l'organisation
- Avoir un équipement de vol et de marche en montagne adapté
- Avoir des habits et du matériel pour se mettre à l'abri
- Respecter le « prévol » (suis-je attaché, mon matériel est-il en ordre, etc.)
- S'enquérir régulièrement de la situation météo
- Respecter les règles de vols de la zone survolée ([zones protégées OSAC](#)).
- Atterrissage interdit dans les bas-marais de l'Ar de Tsan et de la Rêche (Vallon de Réchy, Lac du Louché).

#### **5. LES CLASSEMENTS**

2 classements seront établis, un pour la catégorie **COMPÉTITION** et un pour la catégorie **AVENTURE**.

COMPÉTITION : la ou les balises imposées sont validées au sol (selfie).

AVENTURE : la ou les balises imposées sont validées au sol (selfie) **OU en vol avec un rayon de 400m.**

De plus, **l'utilisation de moyens de transports publics est possible.**

Le classement de la Vercofly 2026 est établi sur la base de 3 manches s'appuyant sur le mode de scoring **Score race** et/ou **Out and return**. La task du jour est définie par le Jury.

**Score race:** chaque balise compte 1 point et n'est comptée qu'une seule fois. Sont pris en compte le nombre de balises passées correctement et l'heure d'arrivée. Lorsqu'un athlète n'atteint pas l'arrivée dans le délai imparti, il est moins bien classé que tous les athlètes qui ont atteint l'arrivée dans le délai imparti.

**Out and return:** est prise en compte la position la plus éloignée d'un athlète par rapport au point de départ. Un athlète qui n'atteint pas l'arrivée dans le délai imparti est moins bien classé que tous les athlètes qui ont atteint l'arrivée dans le délai imparti. Est alors évaluée la distance manquante jusqu'à l'arrivée. Pour le classement, les distances sont prises en compte dans l'ordre croissant.

## CALCUL DES POINTS

Attribution des points pour chacune des 4 manches selon les priorités suivantes:

**Priorité 1 :** au goal à l'heure

**Priorité 2 :** nombre de balises validées

**Priorité 3 :** heure d'arrivée au goal Entre 700 et 1000 points par jour sont attribués aux pilotes au goal à l'heure en fonction du nombre de balises validées l'heure d'arrivée au goal en cas d'égalité. Entre 0 et 600 points pour les pilotes qui n'arrivent pas au goal en fonction du nombre de balise validées avant 19h. Tous les détails, en allemand sur -> burnair

### Liste des balises :

<https://www.google.com/maps/d/u/1/edit?mid=1K3wDw04ZJsc0D3TQ4kMoF8GDOH9Tegk&usp=sharing>

Les balises sont les mêmes pour les 2 catégories.

Certaines balises doivent être validées au sol (selfie):

- 5 lacs (Lac du Louché, Lac d'Arpilletta, Lac Bleu, Gouille d'Arbey et Lac Noir)
- 5 expériences gastronomiques (Gîte des Arolles, Hôtel Weisshorn, Turtmannhütte, Evolène et Zinal)
- 3 sommets (Brentaz, Becs de Bosson et Pic d'Artsinol)

Les autres balises peuvent être validées au sol ou en vol :

- 12 cabanes (en vol : rayon de 400m pour la catégorie COMP et 800m pour la catégorie AVENTURE / au sol : selfie devant la cabane)
- 11 cols (en vol : rayon de 400m pour la catégorie COMP et 800m pour la catégorie AVENTURE / au sol : selfie devant le panneau indicateur)
- 14 sommets (en vol : rayon de 1000m pour la catégorie COMP et 1000m pour la catégorie AVENTURE / au sol : selfie dans le rayon mais sur un chemin pédestre (cf. <https://map.geo.admin.ch/>) ou en vol.

### Malus

Le jury peut annuler toute ou partie des points de la journée si :

- pas en cabane à 20h
- pas à l'arrivée à 17h le dimanche • utilisation d'un moyen de transport pour la catégorie COMP
- utilisation d'un moyen de transport non autorisé pour la catégorie AVENTURE (autre que transports en commun ou remontées mécaniques)
- infraction à l'espace aérien

## 6. DROITS D'IMAGES

En s'inscrivant, les compétiteurs autorisent l'organisateur, Twist'air sàrl, ainsi que tous tiers qu'il



pourrait autoriser, à capturer et utiliser tous les enregistrements audio et vidéos et les photographies effectués pendant l'évènement et à utiliser leurs nom, image, voix, apparence, faits et gestes, tout élément biographique, à toutes fins (commerciale, promotionnelle ou autre) et surtout support sans aucune restriction, dans le temps, pour tout type et quantité et pour tout moyen de distribution, sans que ceci leur ouvre d'autre droit, rémunération ou indemnité.

Twist'air sàrl, ou tous tiers qu'il pourrait autoriser, auront le droit d'utiliser, exploiter, diffuser, reproduire les éléments enregistrés sur tous supports connus ou inconnus tels que la radio, la télévision, le cinéma, Internet(...). De plus, l'organisateur, Twist'air sàrl aura le droit d'adapter, d'altérer, interrompre, supprimer, couper ou effectuer toute autre modification dans ou sur ces éléments et d'utiliser ces éléments modifiés sans restriction aucune. Twist'air sàrl disposera du droit de transférer tout ou partie de ces droits à des partenaires contractuels présents ou à venir.

## **7. RESPONSABILITÉ**

La participation à la VERCOFLY 2026 se fait sous la seule et entière responsabilité des participants. Chacun d'entre eux est tenu de s'assurer personnellement pour tous les risques liés à sa participation à la manifestation, risques envers lui-même et envers les tiers (assurance RC, assurance-accidents, assurance-dommages, ...)

L'organisateur, Twist'air sàrl, décline toute responsabilité envers les participants et envers les tiers pour tout dommage pouvant survenir de la participation à la manifestation. En apposant sa signature au bas du présent règlement ou en acceptant celui-ci par son inscription, le participant exonère l'organisation de toute responsabilité envers lui-même et s'engage à assumer seul toute responsabilité envers les tiers pouvant découler de sa participation et de ses propres faits.